



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mardi 28 novembre 2023 - Palais d'État Mahazoarivo

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mardi 28 novembre 2023 au palais d'État de Mahazoarivo. Il était présidé par le Premier Ministre, NTSAY Christian, Chef du Gouvernement, conjointement avec les Ministres, le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Secrétaire Général Adjoint, le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République et le Directeur en charge des affaires juridiques.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA JUSTICE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION + MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé le paiement des contributions de Madagascar en tant que membre des organisations internationales suivantes : Union Africaine, Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), SADC et COMESA.

Il y a eu un retard dans le paiement des échéances et il a été décidé que ce qui n'a pas été payé en 2022 et en 2023 sera payé immédiatement. C'est un avantage pour nous de payer ces contributions afin de pouvoir bénéficier des nombreux avantages d'une adhésion à part entière à ces organisations internationales.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État du paiement de la contribution annuelle de Madagascar en tant que membre à la Cour Pénale Internationale et à l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé que le ministère de l'Économie et des Finances procède à l'achat de matériels informatiques pour la Commission Nationale des Marchés Publics.

Depuis octobre 2022, la Commission Nationale des Marchés Publics ou « CNM » utilise un logiciel appelé Procurement System Review (PRS). Cet outil apportera des améliorations, notamment la transparence dans le contrôle du marché public. Afin de pouvoir utiliser cet outil auprès de toutes les Commissions Régionales en charge du marché public, il est toutefois nécessaire d'acquérir des matériels informatiques. C'est la raison de cet agrément visant à améliorer la surveillance des marchés publics sur toute l'île.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'augmentation à 15 489 708 565 Ariary des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale du Fonds Commun de l'Éducation au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de l'Éducation Enseignement technique et formation professionnelle et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'utilisation par le Sénat du crédit d'investissement dans son budget pour lui permettre de réaliser la reconstruction et l'équipement du Sénat à Anosy.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé le versement de la deuxième tranche de la subvention de fonctionnement des six (06) Universités au titre de l'année académique 2023-2024.

Cette aide est principalement destinée à permettre aux Universités de faire face la prochaine rentrée universitaire. Les crédits au sein du ministère n'étant pas suffisants pour garantir pleinement le versement de cette aide, le ministère de l'Économie et des Finances prendra en charge la partie manquante.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'utilisation par le Ministère des crédits pour réaliser la réhabilitation du bac à Befasy sur la route nationale RNT12, PK 142+000, reliant Vangaindrano et Taolagnaro.

Depuis 2022, ce bac ne fonctionne plus en raison de dommages et a dû être remplacé par un bac de déviation provisoire. Cependant, ce bac provisoire ne respecte pas les règles de sécurité des passagers, c'est pourquoi sa réparation est urgente. Le but de ces travaux est également d'éviter l'éventualité d'un isolement des communes rurales du district de Vangaindrano.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé que l'État, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances, versera l'indemnisation des personnes possédant des biens affectés par le projet de construction du barrage de Kiembe à Toliara.

Ces travaux visent principalement à protéger les zones de basse altitude de Mahavatse et Kiembe de l'éventuelle montée du niveau de la mer et des inondations qui pourraient être provoquées par des précipitations excessives. L'un des objectifs de ces travaux de construction est également de relier la digue à la route nationale RN7. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) finance le projet et le paiement de l'indemnisation est à la charge de l'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane pour l'importation des équipements pour l'installation du transport par câble pour le tronçon reliant le Soarano et Ivandry, sur la ligne Orange reliant Anosy et Ambatobe. Cette approbation s'applique aux envois numéros 10, 11, 12, 14, 15 et 18.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du projet de loi portant Code du travail. Face à la situation des travailleurs et des employeurs dans diverses entreprises, on constate qu'il existe des lacunes dans le Code du travail. C'est la raison principale pour procéder au changement de ce code, donc en résumé, voici les points concernés :

- Les domaines dans lesquels le Code du travail peut être appliqué ;

- Travail involontaire ;
- La rédaction du contrat de travail ;
- La suspension du contrat de travail ;
- Sécurité au travail ;
- Les conditions particulières régissant les travailleurs migrants et les modalités de leur accueil ;
- La gestion du monde du travail et de l'emploi ;
- Les responsabilités des participants à la formation professionnelle ;
- Sanctions dans le domaine du travail.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

PRIMATURE

Adoption du décret abrogeant le décret numéro 2017-031 du 11 janvier 2017 et portant nomination de **M.OLAF Francis**, Directeur financier du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF).

Fait ce 28 novembre 2023

Les Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de l'Aménagement du territoire et des services fonciers
RAMAHOLIMASY Pierre Holder

Ministre de la Communication et de la culture par interim,
RAHANTANIRINA Gabriella